

## No-BILC.

BILC (Brussels International Logistics Center) : un projet du Port de Bruxelles visant à implanter des entrepôts le long de l'avenue du Port à Bruxelles (Laeken) à 2 Km de la Grand' Place.

Ce projet a rencontré une opposition farouche de la part de nombreux habitants des quartiers périphériques. En voici les raisons principales :

- Un grand nombre de gros camion (20 tonnes et plus) viendront s'ajouter à ceux qui ont l'actuel TIR (Transport Internationaux Routiers) comme destination. Avec comme conséquence un impact très négatif sur l'environnement : pollution, bruit, vibrations, embouteillages, danger d'accidents, ...
- Un entrepôt moderne se doit d'être multimodal c'est-à-dire intégrer le rail, l'eau et la route. Seule la route est pratiquement incluse au projet, le site n'ayant pratiquement pas accès au canal et le rail ayant disparu, sans espoir de retour, depuis bien des années.
- Les promesses de création d'emploi qui sont l'élément « massue » en faveur du BILC relèvent du flou artistique. 900, 600, 450, 300 emplois, ... sont des chiffres récoltés au cours des diverses présentations, mais Katoen Natie implanté à quelques kilomètres et de surface équivalente pour des activités similaires annonce 180 emplois ! En outre l'emploi que créerait le BILC, loin de s'adresser à la population locale, vise au contraire des fonctions spécialisées qui feront appel à une population extérieure aux quartiers avoisinants ce qui génèrera inévitablement un supplément de trafic automobile.
- Les calculs de rentabilité, établis il y a plus de 15 ans, se basent sur un pétrole à 10 \$ le baril. Avec l'augmentation, actuelle et encore prévisible, de ce prix dans les 20 ans à venir ils seront certainement invalidés. Et sans cette rentabilité le projet survivra-t-il ? La région de Bruxelles-Capitale qui se porte garante des investissements devra-t-elle y aller une fois de plus de sa (celle des citoyens) poche ?
- La finalité du projet est on ne peut plus imprécise : tantôt simple entrepôt de 3<sup>ème</sup> génération avec stockage automatisé (mais où sont alors les emplois), tantôt un Centre de Distribution Urbain envoyant dans la ville les marchandises sur de plus petits camions (alors bonjour la pollution : 400 gros camions engendreraient de l'ordre de 6-7 « petits » camions chacun), tantôt Centre de Reconditionnement (mais cette activité ne représente qu'un cinquième de la surface) ... Cette imprécision est-elle voulue pour égarer le public ou accidentelle parce que l'on ne sait pas où on va. En tout cas comment peut-on lancer un projet sur ces bases ?
- Ce projet est présenté comme une initiative du secteur public or la gestion a été remise entre les mains de la société française Sogaris choisie pour sa « large expérience dans le domaine » mais qui n'apporte aucune référence semblable au projet. En effet, toutes ses implantations sont situées largement hors des agglomérations qu'elles desservent !
- Le projet prévoit 5000 m<sup>2</sup> de bureaux alors que Bruxelles compte 18% des espaces de bureaux inoccupés et que tout plaide pour un moratoire sur l'implantation de nouveaux bureaux.
- Une quantité importante des marchandises entreposées dans le BILC (comme c'est le cas pour l'actuel TIR) quittera la région de Bruxelles-Capitale vers d'autres régions voire l'étranger : pourquoi alors les y amener ?
- Le BILC ne s'inscrit pas dans une politique cohérente du transport des marchandises dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le plan IRIS 2 prévoit l'implantation de CDU's (Centres de Distribution Urbains) qui permettraient d'interdire l'accès de la ville aux camions. En toute logique une telle mesure interdirait l'accès des camions ... au BILC implanté où il est prévu.
- Le Port de Bruxelles a semble-t-il quelques difficultés à remplir le TIR et a placé un grand panneau annonçant la disponibilité de divers espaces de bureaux et de stockage. S'agirait-il de la chronique d'une mort annoncée ? Et s'il reste de la place dans le TIR, pourquoi s'entêter à l'étendre ?

Alors ?

Un moratoire sur l'implantation du BILC et des pôles logistiques s'impose tant qu'une politique de distribution des marchandises, globale et cohérente, n'aura pas fait l'objet d'une réflexion approfondie, d'un plan de mise en œuvre, du vote et de l'application de règlements adéquats.

Une étude visant à trouver une utilisation correcte du site actuellement prévu pour le BILC doit être entreprise avec en point de mire la création de réels emplois compatibles avec la ville.

**Le Comité de Quartier  
Marie-Christine/Reine/Stéphanie**

*association de fait*

